

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 juillet 2025

Le FRR engage des premiers investissements en actifs titrisés de notation élevée pour diversifier son portefeuille et soutenir l'Union des marchés de capitaux.

Le Conseil de surveillance du Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR), réuni en juin 2025, a approuvé le principe de premiers investissements dans des actifs titrisés européens de notation « investment grade », dans la limite de 200 millions d'euros.

Cette décision s'inscrit dans une double démarche : diversifier davantage le portefeuille obligataire du FRR tout en contribuant au développement de l'Union des marchés de capitaux en Europe. Les actifs visés, notés entre AAA et BBB, seront constitués de portefeuilles de prêts européens à l'économie réelle, notamment :

- prêts immobiliers résidentiels,
- crédits à la consommation,
- et prêts aux entreprises, y compris aux PME.

Par cette initiative, le FRR entend tirer parti du rendement additionnel offert par ces instruments, tout en s'assurant d'une sélection rigoureuse d'actifs et de structures de premier plan. L'objectif est d'acquérir progressivement un savoir-faire spécifique sur cette classe d'actifs complexes mais à fort potentiel, dans un cadre réglementaire européen renforcé depuis la crise de 2008.

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées jusqu'au 31 décembre 2010 afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse : 01 58 50 99 02



Fonds de Réserve pour les Retraites

56 rue de Lille 75007 Paris – Tel : 01 58 50 99 86 - www.fondsdereserve.fr